Le prix des droits de l'homme - René Cassin 2012-2013

publié le 13/09/2012

Descriptif :

Prix récompensant les meilleurs projets d'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme réalisés dans les établissements d'enseignement secondaire.

Sommaire :

- Un prix des droits de l'homme
- René Cassin
- Réglementation
- Le thème
- Participation
- Contact
- Ressources et partenariats

Un prix des droits de l'homme

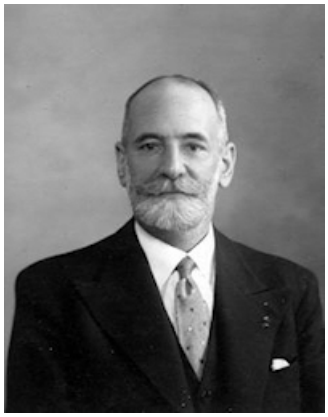

Le Prix des droits de l'homme-René Cassin, organisé conjointement avec la Commission nationale consultative des droits de l'homme (C.N.C.D.H.), vise à récompenser les meilleurs projets d'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme réalisés dans les établissements d'enseignement secondaire publics et privés sous contrat. Il doit permettre de valoriser, tant au niveau académique que national, les nombreuses initiatives mises en place dans les collèges et les lycées dans ce domaine.

René Cassin

Ce prix rend hommage à René Cassin, dont le combat et l'engagement en faveur des droits de l'homme furent exceptionnels et exemplaires. Vice-président de la commission des droits de l'homme des Nations unies, il apporta une contribution essentielle à la rédaction de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948.

Pour le concours 2012-2013, les élèves sont invités à travailler sur le thème des droits à l'expression, l'information et la participation des enfants et des jeunes, inscrits dans la Convention internationale des droits de l'enfant.

Réglementation

Le prix comporte trois catégories de participation : **« collège », « lycée général et technologique », et « lycée professionnel ».**

Les projets présentés seront **collectifs**, pouvant mobiliser un groupe d'élèves, une classe ou l'ensemble de l'établissement. Ils pourront être réalisés dans le cadre des enseignements ou dans le temps périscolaire.
Les **réalisations** des élèves pourront prendre différentes formes : mémoire, documentaire audiovisuel, production artistique (littéraire, plastique, théâtrale, cinématographique.)
Ci-joint, le lien vers le bulletin officiel n° 32 du 6 septembre 2012 où vous trouverez le règlement du concours.

Le thème

Les droits à l'expression, l'information et la participation des enfants et des jeunes, inscrits dans la Convention internationale des droits de l'enfant recouvrent le droit d'être bien informé, de s'exprimer, de parler et de donner son avis ; le droit d'être écouté et entendu ; le droit d'être pris en compte ; le droit de participer au processus de décision et de mise en œuvre.
Les élèves sont invités, au travers de ce thème, à s'interroger sur les conditions d'une réelle participation des enfants et des jeunes au fonctionnement démocratique de notre société.

Participation

- Pour participer au concours, vous trouverez bientôt le formulaire d'inscription sur le site Eduscol.
- Les dossiers de candidature seront à renvoyer au recteur **avant le vendredi 10 mai 2013**.
  Le jury académique décernera un prix pour chacune des trois catégories de participation.

Contact

Adressez votre inscription à :

- Laurent Marien
- Responsable du pôle civique
- 5, Cité de la Travers, BP 625
- 86022 Poitiers CEDEX

Ressources et partenariats

- la Commission nationale consultative des droits de l'homme (C.N.C.D.H.) assure, auprès du gouvernement, un rôle de conseil et de proposition dans le domaine des droits de l'homme, du droit international humanitaire et de l'action humanitaire. Elle est notamment composée de représentants de la société civile, une trentaine d'organisations non-gouvernementales participant à ses travaux.

- Le Centre national de documentation pédagogique (C.N.D.P.)
Le C.N.D.P. a mis en ligne des ressources pédagogiques sur René Cassin et la Déclaration universelle des droits de l'homme sur le site « Pour mémoire » *(rubrique : « René Cassin et la Déclaration universelle des droits de l'homme »)*.

- L'association Civisme et démocratie (CIDEM) *(rubrique : « Droit », « Prix René Cassin »)*.
L'association met en ligne sur le site des « Itinéraires de citoyenneté » un portail spécifiquement dédié au Prix des droits de l'homme-René Cassin et à l'éducation aux droits de l'homme.

Par ailleurs, les équipes éducatives sont invitées à s'appuyer sur les associations œuvrant dans le domaine des droits de l'homme, membres de la CNCDH ou agréées par le ministère de l'éducation nationale.

- L'Unicef (Fonds des Nations unies pour l'enfance).
En France, l'Unicef a notamment pour mission de sensibiliser le jeune public aux droits et aux conditions de vie des enfants dans le monde. Pour accompagner les acteurs de l'éducation dans leurs démarches pédagogiques, l'Unicef propose des outils pédagogiques (téléchargeables gratuitement depuis son site internet *rubriques « Éducation » et « Réseau bénévole »)*, ainsi qu'un réseau de 400 bénévoles qui peuvent intervenir dans les classes pour aborder la question des droits de l'enfant avec les élèves.

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.